



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Service national d'Ingénierie aéroportuaire
« Construire ensemble, durablement »

SNIA Centre et Est

Nos réf. : BOB 2344

Vos réf. : Courriel du 11 février 2022

Affaire suivie par : Laure MANGENOT
snia-urba-lyon-bf@aviation-civile.gouv.fr

Tél. : 04 26 72 65 65- **Fax** : 04 26 72 65 69

LYON, le 06/04/2022

DDT 51

sandra.stevance@marne.gouv.fr
geraldine.canduzzi@marne.gouv.fr

Objet : PC 051 474 21 k0015
Commune : SAINT BRICE COURCELLES
Pétitionnaire : SAS URBA 358

En réponse à votre lettre visée en référence, je vous informe que le projet, tel que présenté dans le dossier de permis de construire cité en objet n'impacte aucune servitude dépendant de l'aviation civile.

Le projet est conforme à la notice d'information technique de la DGAC sur les dispositions relatives aux projets d'installations de panneaux photovoltaïques à proximité des aérodromes.

Responsable du Bureau Instruction des Servitudes
SNIA CENTRE & EST
Anne SAULNIER